

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau	Conseiller
Madame Magali Frenette	Conseillère
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Manon Théberge	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Michel Bernier	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Daniel Le Pape	Directeur général et greffier
-------------------------	-------------------------------

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 h 30)**

2. **ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

16-07-171 **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)**

2. **ORDRE DU JOUR**

- Points à ajouter
- Adoption

3. **PERIODE DE QUESTIONS**

4. **PROCÈS-VERBAUX**

- 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016
 - Commentaire/Correction
 - Adoption
- 4.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2016
 - Commentaire/Correction
 - Adoption

5. **DIRECTION GENERALE ET GREFFE**

- 5.1. Suivi du bordereau de la correspondance
Aucun point à l'ordre du jour
- 5.2. Octroi du contrat des assurances collectives des employés de la Ville de Neuville
- 5.3. Renouvellement du portefeuille d'assurances générales
- 5.4. Désignation du signataire de la Ville de Neuville pour la convention d'aide du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- 5.5. Amélioration de la politique de tarification des cours
- 5.6. Avis de motion visant à adopter un règlement portant sur la circulation
- 5.7. Autorisation de signatures – Cession d'une partie de la rue des Cèdres

6. **SERVICE DES INCENDIES**
 - 6.1. Brigade des incendies – rapport mensuel du mois de juin 2016
7. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1. Engagement d'un étudiant au Service des travaux publics
8. **SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 8.1. Assemblée publique de consultation concernant une dérogation mineure affectant la propriété au 264 rue des Érables
 - 8.2. Assemblée publique de consultation et adoption du second projet de règlement numéro 104.6 afin d'ajouter l'usage spécifique « mini-entrepôts » à la zone C-5
 - 8.3. Nominations au comité d'embellissement de la Ville de Neuville
 - 8.4. Étude géotechnique pour la propriété au 611 rue des Érables
9. **SERVICE DES LOISIRS**
 - 9.1. Accréditation d'organisme - Société d'histoire de Neuville
10. **TRÉSORERIE**
 - 10.1. Présentation des comptes
 - 10.2. Autorisation de paiement – Suzanne Roy Ford inc.
 - 10.3. Autorisation de paiement – Denis Gignac inc., entrepreneur électricien, pour le remplacement de luminaires
 - 10.4. Autorisation de paiement – Quote-part de la MRC de Portneuf
 - 10.5. Autorisation de paiement (3e) – Reboisement Les Cent Frontières inc.
 - 10.6. Autorisation de paiement (4e) – Reboisement Les Cent Frontières inc.
 - 10.7. Autorisation de paiement – Honoraires professionnels à la Firme WSP pour l'aménagement de la bibliothèque Félicité-Angers
11. **AFFAIRES NOUVELLES**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **CLOTURE ET LEVEE DE LA SEANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 35 pour se terminer à 19 h 45. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

16-07-172 Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016, le directeur général et greffier est dispensé d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2016

16-07-173 Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2016, le directeur général et greffier est dispensé d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2016 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

5.1 SUIVI DU BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE

Aucun

5.2 OCTROI DU CONTRAT DES ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE NEUVILLE

16-07-174 **CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour les assurances collectives des employés de la Ville de Neuville vient à échéance le 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a mandaté l'entreprise Gagnon Rochette, assurances et services financiers pour effectuer un appel d'offres public auprès des compagnies assurances;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est le Groupe Financier SSQ;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'entreprise Gagnon Rochette, assurances et services financiers;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE la Ville de Neuville accorde le contrat pour les assurances collectives des employés de la Ville de Neuville à la compagnie Groupe Financier SSQ pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

16-07-175 **CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'assurances générales vient à échéance le 7 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie d'assurances Promutuel Portneuf-Champlain a présenté les conditions de renouvellement de nos polices d'assurances générales;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE la Ville de Neuville accorde le contrat pour le renouvellement du portefeuille d'assurances générales à Promutuel Portneuf-Champlain, et ce, pour la somme de 42 757.43 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense affecte les postes budgétaires prévus à cette fin lors de l'élaboration du budget de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 **DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE DE LA VILLE DE NEUVILLE POUR LA CONVENTION D'AIDE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

16-07-176 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a reçu le 2 mai 2016 un avis du sous-ministre adjoint au loisir et au sport du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'attribution d'une aide financière de 521 110,30 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation de principe pour l'attribution de l'aide financière est assortie de conditions dont la signature de la convention d'aide entre la Ville de Neuville et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil désigne monsieur Daniel Le Pape, directeur général et greffier, à titre de représentant de la ville de Neuville à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement du parc la Famille, incluant la construction du préau avec les bandes de patinoire extérieure, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase III, et à respecter toutes les conditions du ministère rattachées à cette entente.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Alexandra Perron-Marier, analyste à la Direction de la gestion administrative et des contrôles des programmes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 **AMÉLIORATION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION DE COURS**

16-07-177 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville possède une politique sur la tarification des cours aux fins de gestion interne du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la dernière modification de la politique a été faite le 1^{er} août 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a procédé à la révision de cette politique municipale et qu'il y a lieu de modifier la politique présentement en vigueur;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte l'amélioration de la politique en abrogeant la passe familiale au coût de 200 \$ et en la remplaçant par des rabais suivants :

- 1 inscription payable à 100 %
- 2 inscriptions, rabais de 15 % sur le total de la facture
- 3 inscriptions, rabais de 35 % sur le total de la facture
- 4 inscriptions et plus, rabais de 60 % sur le total de la facture

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 **AVIS DE MOTION VISANT À ADOPTER UN RÈGLEMENT PORTANT SUR LA CIRCULATION**

16-07-178 Monsieur Michel Bernier, conseiller au siège numéro 6, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement portant sur la circulation, notamment pour régulariser le coin de la rue des Érables et de l'Église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 **AUTORISATION DE SIGNATURE - CESSION D'UNE PARTIE DE LA RUE DES CÈDRES**

16-07-179 **CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Multi-Feuillages inc. a réalisé le projet de développement de la rue des Cèdres à la Ville de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement de la rue des Cèdres est pratiquement complété;

CONSIDÉRANT QUE la firme de génie-conseil responsable de la supervision des travaux, Norda Stelo inc., a émis un certificat de réception provisoire afin d'accepter les travaux effectués jusqu'à présent;

CONSIDÉRANT QUE les garanties bancaires pour couvrir les frais des travaux restants seront versées par Multi-Feuillages inc. à la Ville de Neuville à la signature de l'acte de cession de rue;

CONSIDÉRANT QUE Multi-Feuillages inc. a mandaté le notaire David Small de la firme David Small, notaire pour rédiger l'acte de cession, lequel vise spécifiquement l'immeuble 5 854 823;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise, monsieur le maire Bernard Gaudreau et monsieur le directeur général et greffier Daniel Le Pape, à signer l'acte de cession préparé par le notaire David Small de la firme David Small, notaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **SERVICE DES INCENDIES**

6.1 **BRIGADE DES INCENDIES — RAPPORT MENSUEL D'INTERVENTION DU MOIS DE JUIN 2016**

Le Service des incendies de Neuville est intervenu à quatre reprises au cours du mois de juin 2016.

7. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

7.1 **ENGAGEMENT D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

16-07-180 **CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'engager un étudiant pour une période estivale au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE ce poste sera ouvert pour une période de 8 semaines;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a procédé à un appel de candidatures pour le poste d'étudiant au Service de travaux publics;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil nomme monsieur Mathieu Rochette à titre d'étudiant au Service des travaux publics.

QUE la date d'entrée en fonction soit établie avec le directeur du Service des travaux publics.

QUE le salaire soit établi selon politique salariale des employés salariés de la ville de Neuville.

QUE le conseil souhaite la bienvenue et les meilleures chances à monsieur Mathieu Rochette dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT UNE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT LA PROPRIÉTÉ AU 264 RUE DES ÉRABLES

16-07-181 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville possède un règlement sur les dérogations mineures portant le numéro 29;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure porte sur l'implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée à 111.49 mètres de la rue et d'un garage isolé en cour avant à la suite d'un futur lotissement sur la propriété au 264 rue des Érables;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée de 111.49 mètres par rapport à la marge de recul exigée par la réglementation pour l'implantation de la maison ne peut être considérée comme mineure;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement du garage en cour avant existant de 56.3 mètres ne peut être considéré comme une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un bâtiment principal doit être construit sur un terrain adjacent à celui sur lequel est édifié un bâtiment d'intérêt patrimonial, et par conséquent, ne peut être implanté à une distance inférieure audit bâtiment d'intérêt patrimonial par rapport à la rue, tel que stipulé à l'article 6.2.2.3 du règlement de zonage numéro 104;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une construction complémentaire isolée doit se faire dans les cours latérales et arrière uniquement tel que stipulé à l'article 7.2.2 du règlement de zonage numéro 104;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme à sa réunion du 4 mai 2016 a analysé la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a paru dans le journal le Soleil Brillant, édition du 20 juin 2016, aux fins de consultation publique sur ladite demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil refuse la demande de dérogation mineure pour la propriété au 264 rue des Érables, lot 3 832 391, concernant l'implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée avec une marge de recul avant de 111.49 mètres et d'un garage isolé existant de 56.3 mètres en cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 104.6 AFIN D'AJOUTER L'USAGE SPÉCIFIQUE « MINI-ENTREPÔTS » À LA ZONE C-5**

16-07-182 **CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du conseil du 6 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement numéro 104.6 modifiant le règlement numéro 104 a été adopté lors de la séance du conseil du 6 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 4 juillet 2016 concernant le deuxième projet de règlement numéro 104.6;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 104 de la ville de Neuville afin d'ajouter l'usage spécifique « mini-entrepôts » à la zone C-5;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil adopte le deuxième projet de règlement numéro 104.6 en vue de modifier le règlement de zonage numéro 104 de la ville de Neuville afin d'ajouter l'usage spécifique « mini-entrepôts » à la zone C-5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 **NOMINATIONS AU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE DE NEUVILLE**

16-07-183 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire renouveler le mandat des membres du comité d'embellissement de la Ville de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement a pour mandat de promouvoir la mise en valeur du territoire par l'aménagement paysager et l'amélioration de l'esthétisme des espaces urbains;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité d'embellissement est d'une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE les cinq membres du comité, dont le mandat vient à échéance, désirent poursuivre leurs activités;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil renomme les personnes suivantes au comité d'embellissement de la Ville de Neuville pour un mandat de deux ans :

- Madame Marie-Michelle Pagé, conseillère au siège no 3 et présidente;
- Madame Manon Théberge, conseillère au siège no 4;
- Madame Geneviève Robert, citoyenne;
- Madame Marie-Josée Guérette, citoyenne;
- Monsieur Serge Beaulieu, citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 **ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA PROPRIÉTÉ AU 611 RUE DES ÉRABLES**

16-07-184 **CONSIDÉRANT QU'**il est interdit d'installer une piscine hors terre au sommet d'un talus de forte pente, dans une bande de protection d'une largeur de 5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE toute intervention au sommet ou dans un talus doit préalablement faire l'objet d'une étude géotechnique en vertu du règlement de zonage numéro 104;

CONSIDÉRANT QUE la firme SolÉtudes inc. a déposé une étude géotechnique afin de statuer sur la stabilité d'un talus pour des travaux d'aménagement d'une piscine hors terre en cour arrière côté ouest au 611 rue des Érables;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la piscine sera environ à 8 mètres de la maison et à 2.7 mètres de la ligne latérale ouest;

CONSIDÉRANT QUE la piscine hors terre pourra être aménagée à environ 2 mètres de la crête du talus, selon l'étude géotechnique;

CONSIDÉRANT QUE selon l'étude géotechnique, les propriétaires devront s'assurer que la surface autour de la piscine devra être bien drainée, de sorte qu'aucune accumulation d'eau ne demeure sur le dessus du talus;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, en date du 29 juin 2016, a émis un avis favorable par envoi électronique, suite aux recommandations de l'étude géotechnique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil approuve les recommandations telles que proposées dans l'étude géotechnique de la firme SolÉtudes inc. confirmant la stabilité du talus pour les travaux d'aménagement d'une piscine hors terre en cour arrière côté ouest au 611 rue des Érables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SERVICE DES LOISIRS

9.1 ACCREDITATION D'ORGANISME – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE NEUVILLE

16-07-185 **CONSIDÉRANT QUE** « La Société d'histoire de Neuville » a été accréditée pour l'année 2015 comme organisme bénéficiant des services de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif des loisirs et la culture recommande le maintien de l'accréditation pour une période d'un an;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte le maintien de l'accréditation de l'organisme « La Société d'histoire de Neuville » comme reconnu pour l'année 2016.

QUE le conseil alloue, en vertu de la *Politique d'accréditation des organismes et regroupement du milieu*, le type de soutien de niveau régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. TRÉSORERIE

10.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

16-07-186 Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois de juin 2016, au montant de 609 581.25 \$ et l'approuvent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Manon Jobin, trésorière de la Ville de Neuville, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses au montant total de 609 581.25 \$. En foi de quoi, je signe ce certificat ce 5^e jour du mois de juillet 2016.

Manon Jobin, trésorière

10.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – SUZANNE ROY FORD INC.

16-07-187 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation pour l'achat d'un camion neuf;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été octroyé à Suzanne Roy Ford inc. par la résolution # 16-04-88 au montant de 39 614.73 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu, le 15 juin 2016, la facture no 11733 au montant de 39 614.73 \$ (taxes incluses) suite à la livraison du camion Ford F -250 neuf;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de 39 614.73 \$ pour l'achat d'un camion pour le Service des travaux publics à l'entreprise Suzanne Roy Ford inc.

QUE cette somme soit prise au poste budgétaire numéro 23 04010 724 « *Véhicule travaux publics* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – DENIS GIGNAC INC., ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN, POUR LE REMPLACEMENT DE LUMINAIRES

16-07-188 **CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur électricien Denis Gignac inc. a été mandaté par la Ville de Neuville pour remplacer les luminaires existants par des luminaires au DEL;

CONSIDÉRANT QUE les luminaires ont été installés et qu'ils fonctionnent correctement;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur électricien Denis Gignac inc. a transmis la facture no 14225 au montant de 10 982.41 \$ (taxes incluses), et que celle-ci est conforme à la grille tarifaire;

CONSIDÉRANT QUE la commande a été réalisée à la satisfaction du directeur du Service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture numéro 14225 au montant total de 10 982.41 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur électricien Denis Gignac inc.

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire numéro 02 34000 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART DE LA MRC DE PORTNEUF

16-07-189 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Portneuf a transmis la facture numéro 16166 au montant 90 159.25 \$ représentant le troisième et dernier versement de la quote-part de la ville de Neuville pour l'année 2016;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de 90 159.25 \$ qui constitue le troisième et dernier versement pour l'année 2016;

QUE cette dépense soit répartie aux postes budgétaires prévus à cette fin lors de l'élaboration du budget de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 AUTORISATION DE PAIEMENT (3^E) – REBOISEMENT LES CENT FRONTIÈRES INC.

16-07-190 **CONSIDÉRANT QUE** Reboisement Les Cent Frontières inc. a dûment été mandaté par la Ville de Neuville pour réaliser le projet d'aménagement paysager de la zone de jeux d'eau du parc de la Famille (résolution no 15-12-274);

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement paysager de la zone de jeux d'eau du parc de la Famille ont débuté le ou vers le 18 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu la recommandation de paiement no 3 de l'architecte paysagiste, madame Marie-France Turgeon du Groupe Espace Vie, le 28 juin 2016 validant les travaux réalisés selon l'échéancier prévu;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de madame Marie-France Turgeon, architecte paysagiste, est de procéder au paiement de la facture no 11094 de Reboisement Les Cent Frontières pour un montant de 41 622,79 \$, incluant la retenue de 10 % et les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au 3e paiement au montant de 41 622,79 \$ (taxes incluses et retenue de 10 %) à l'entreprise Reboisement Les Cent Frontières inc. tel que spécifié dans l'avis de recommandation de l'architecte paysagiste, madame Marie-France Turgeon.

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire no 23 08000 721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 AUTORISATION DE PAIEMENT (4^E) – REBOISEMENT LES CENT FRONTIÈRES

16-07-191 **CONSIDÉRANT QUE** Reboisement Les Cent Frontières inc. a dûment été mandaté par la Ville de Neuville pour réaliser le projet d'aménagement paysager de la zone de jeux d'eau du parc de la Famille (résolution no 15-12-274);

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement paysager de la zone de jeux d'eau du parc de la Famille ont débuté le ou vers le 18 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu la recommandation de paiement no 4 de madame Marie-France Turgeon architecte paysagiste du Groupe Espace Vie datant du 28 juin 2016 pour les factures nos 11104, 11105, 11106, 11095 et 11096 concernant les directives de changement, dont les coûts totaux des travaux réalisés s'élèvent à 19 095,22 \$ (incluant la retenue de 10 % et les taxes applicables);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au 4^e paiement au montant de 19 095,22 \$ (taxes incluses et retenue de 10 %) à l'entreprise Reboisement Les Cent Frontières inc. tel que spécifié dans l'avis de recommandation de l'architecte paysagiste, madame Marie-France Turgeon.

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire no 23 08000 721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7 AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS À LA FIRME WSP POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE FÉLICITÉ-ANGERS

16-07-192 **CONSIDÉRANT QUE** la firme d'ingénierie WSP a dûment été mandatée par la Ville de Neuville pour réaliser le projet d'aménagement de la bibliothèque municipale, volets mécanique, structure et électricité, le 14 décembre 2015 par résolution no 15-12-303;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Neuville a reçu le 27 juin 2016 la facture no 0567238 de la firme d'ingénierie WSP pour la réalisation du concept et la confection en partie des plans détaillés destinés à la version préliminaire des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la facture de la firme WSP reflète l'état d'avancement du projet de l'aménagement de la bibliothèque municipale Félicité-Angers dans l'Église Saint-François-de-Sales;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la facture no 0567238 est de 25 941,24 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au 1^{er} paiement au montant de 25 941,24 \$ (taxes incluses) à la firme d'ingénierie WSP tel que spécifié sur la facture no 0567238;

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire no 23 08000 722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. **AFFAIRES NOUVELLES**

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 20 pour se terminer à 20 h 25. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

13. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire lève la séance à 20 h 25.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Daniel Le Pape
Directeur général et greffier